

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société anonyme

Siège social : 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris
552 120 222 R.C.S. Paris

DECLARATION D' ACTIONS ET DE DROITS DE VOTE (article L. 233-8 II du code de commerce et article 222-12-5 du règlement général de l'AMF)

Fait à Paris La Défense, le 4 janvier 2008

- **Coordonnées de la personne chargée de suivre le présent dossier :**

* Nom et Prénom : SUET Patrick, Secrétaire général adjoint.

* Tel : 01 .42.14.30.47. Fax : 01.42.14.59.34. Email : patrick.suet@socgen.com

* Marché Réglementé (Eurolist) :

Compartiment A Compartiment B Compartiment C

Nombre total d'actions composant le capital de la société déclarante : 466 582 593

Nombre total de droits de vote de la société déclarante : 531 812 177

(comme le prévoit le dernier alinéa de l'article 222-12 du règlement général, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote).

* Origine de la variation : **évolution du nombre d'actions à droit de vote double et levées d'options de souscription d'actions.**

* Date à laquelle cette variation a été constatée : 31 décembre 2007.

Lors de la précédente déclaration en date du 5 décembre 2007 :

* le nombre total d'actions était égal à : **466 376 068**

* le nombre total de droits de vote était égal à : **531 521 838**

- **Présence dans les statuts d'une clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil complémentaire de celle ayant trait aux seuils légaux**

OUI
 NON

Signature :

